

Prêt pour un appel de projets au Pacte rural de la MRC d'Abitibi

Amos, le 16 juin 2014 – Suite aux démarches entreprises par plusieurs MRC auprès du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMOT) afin d'avoir la possibilité de lancer des appels de projets en 2014, le ministre a répondu positivement et a rectifié ses exigences pour l'obtention de l'enveloppe du Pacte rural 2014-2015. La MRC d'Abitibi est donc heureuse d'annoncer l'appel de projets pour le Pacte rural pour le territoire de la MRC d'Abitibi. Les promoteurs ont jusqu'au 26 septembre 2014 pour déposer leurs projets.

Il fut annoncé en mars dernier que les MRC devaient remplir certaines conditions, dont une vision de développement établie de concert avec des intervenants sectoriels et une actualisation de tous les outils de travail du Pacte rural. Le ministre permettra aux territoires de déposer ces documents à la fin décembre seulement et d'octroyer tout de même le financement pour un appel de projets avec l'utilisation des mêmes outils que l'année dernière.

Cependant, afin de recevoir ce paiement pour l'année 2014, le ministère maintient l'obligation pour chaque MRC de déposer en juin un document comprenant une reddition de compte. Les élus ayant adopté cet écrit lors de l'Assemblée générale des conseillers de comté le 11 juin dernier, la MRC d'Abitibi est heureuse d'annoncer qu'elle sera en mesure de recevoir des projets pour analyse dès septembre 2014.

Les promoteurs ont jusqu'au **vendredi 26 septembre 2014 à 16 h** pour déposer leurs projets, qui seront analysés avec les mêmes critères que l'an dernier. Pour ce faire, ils doivent utiliser le formulaire de présentation de demande d'aide financière disponible sur le site internet du CLD Abitibi au www.cldabitibi.com/financement/fonds-pacte-rural

Le comité invite les promoteurs à lire attentivement le guide d'information du Pacte rural pour plus de détails sur les conditions d'admissibilité, les dépenses admissibles et les critères d'évaluation. De plus, les projets présentés doivent être accompagnés d'une résolution de la municipalité appuyant le projet.

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez contacter l'agente responsable du Pacte rural, Mme Manon Allard au 819 732-6918 # 233 ou par courriel au manon.allard@cldabitibi.com

-30-

Source et informations :

Manon Allard,
Responsable du Pacte rural
CLD Abitibi
(819) 732.6918 #233
Manon.allard@cldabitibi.com